



## **Fédération syndicale unitaire des académies d'AMIENS et de LILLE**

**Déclaration liminaire au comité technique académique conjoint LILLE-AMIENS réuni à ARRAS ce mercredi 11 décembre 2019**

***Mesdames les Rectrices, mesdames et messieurs des directions académiques de LILLE et d'AMIENS, mesdames et messieurs les membres des deux CTA réunis conjointement,***

Le périmètre actuel de nos académies est menacé depuis 2015, depuis les intentions du gouvernement de l'époque suite à la fusion des régions administratives dont les bienfaits tardent vraiment à pouvoir être objectivés.

Depuis 2015, notre fédération syndicale, la FSU, s'est battue pour conserver coûte que coûte les territoires académiques existant comme niveau pertinent de pilotage, d'administration et de mise en œuvre de notre service public, l'éducation nationale.

Nous avons voulu conserver une organisation territoriale de proximité pour notre service public et donc des académies d'AMIENS et de LILLE avec un rectorat d'académie à AMIENS et un rectorat d'académie à LILLE dotés de compétences et de prérogatives préservées et le maintien intégral des périmètres académiques.

En cohérence avec ce que nous avons toujours défendu, dans les comités techniques ministériels, les CTA et les CTSA, nous demeurons fermement opposés à toute fusion. Et donc aussi à tout processus - réglementaire ou d'initiative locale - qui ressemblerait à une fusion déguisée de nos académies de LILLE et d'AMIENS ou qui préparerait le terrain à ce genre de projet.

Permettez-nous d'ailleurs, de ce point de vue, d'exprimer toute notre solidarité et tout notre soutien à la lutte que mènent actuellement les personnels des académies de CAEN et de ROUEN contre la fusion de leurs académies, seul projet maintenu vent debout depuis 2015, au service sans doute d'une vision régionaliste poussée à l'extrême.

Lors des différents CTSA organisés dans nos académies respectives, la FSU s'est positionnée contre la création du service inter-académique des concours de la région académique (organisation des concours ATLSS déconcentrés, mutualisation représentant en fait un "Mini SIEC") et contre la création du service inter-académique immobilier, dictée par la réforme des services de l'Etat en région. Il est à noter que 90% de nos missions n'ont aucun lien avec les compétences de la région.

Le Décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation entre en vigueur à compter du 1er janvier 2020. En créant plusieurs services régionaux placés sous la responsabilité du recteur de région académique, il met en œuvre la régionalisation – pour certaines missions seulement - de l'organisation et du pilotage de l'éducation nationale au détriment du cadre académique antérieur. Au-delà même de cette régionalisation, il place sous la tutelle du recteur ou rectrice de région le pilotage budgétaire du programme 214, celui du « soutien », - les emplois et les crédits des services des académies - ce que nous ne saurions accepter.

En cohérence avec l'ensemble des mobilisations que nous avons initiées et menées depuis 2015, en cohérence avec l'ensemble de nos analyses et points de vue concernant la réorganisation de notre administration et donc de notre service public, nous voterons contre les projets d'arrêtés que vous nous soumettez ce jour en espérant un vote unanime des représentant.es du personnel.

Encore une fois, la FSU tient solennellement ici, dans ce cadre conjoint si mal adapté, à exprimer sa revendication formulée depuis 2015 : maintien des académies, de leurs compétences et de leurs moyens,

maintien de leur administration et services. Maintien dans chaque académie des instances de décisions, de stratégie et de pilotage, organisés au plus près des élèves, des familles et des élu.es, des étudiant.es, des personnels et des usagers !

Nous ne saurions enfin conclure notre déclaration sans dire ici, devant vous, les représentantes du ministre dans nos académies respectives, notre opposition fondamentale avec les intentions du rapport DELEVOYE/MACRON et les conséquences qu'il aurait pour notre système de retraite et pour les montant futurs de nos pensions.

Confronté.es depuis de nombreuses années maintenant à des suppressions massives d'emplois, au gel du point d'indice et à une suite continue de réformes néfastes, toutes décisions qui ont fortement dégradé les conditions de travail, les personnels de l'éducation nationale, titulaires et non titulaires ne se laisseront pas imposer la régression sociale sur ce dossier.

La FSU appelle les collègues à maintenir et à amplifier la mobilisation pour gagner le retrait du projet DELEVOYE/MACRON et gagner de vraies améliorations pour notre système de retraite, en revenant notamment sur les pertes de droits des réformes de 2003 et 2010.

Pour nous, l'heure est à la mobilisation, avec l'ensemble des salarié.es du pays, des secteurs public et privé, avec les retraité.es et avec les jeunes.